

DOSSIER AGENCE COMPTABLE 2023/2024

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

CLASSE :

PARTIE FINANCIÈRE

➤ joindre un chèque de 35 € pour les frais annuels forfaitaires

➤ et un chèque de € pour l'acompte du premier mois de pension (180 € si interne, 50 € si demi-pensionnaire)

(voir tarifs des pensions et demi-pensions en annexe)

Je souhaite régler les factures de pension ou demi-pension émises par le lycée agricole du Morvan :

- ① **Par prélèvement automatique :**
Compléter et signer le mandat de prélèvement ci-après. En cas de première demande de prélèvement ou de changement de compte, joindre un relevé d'identité bancaire.
- En cas de partage du paiement, faire copie du mandat SEPA**
- ② **Par chèque** à l'ordre de l'agent comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. du Morvan
- ③ **En numéraire** à l'agence comptable (maximum 300 €)
- ④ **Par virement** sur le compte suivant : **IBAN FR76 1007 1580 0000 0010 0256 050**
joindre une copie de l'ordre de virement remis par votre banque **BIC TRPUFRP1**
- Mensuellement**
(avant le 10 de chaque mois, en cas de paiement / chèque)
- Trimestriellement**
(en début de trimestre)
- Annuellement**
(A l'inscription)

Je m'engage à payer selon l'échéancier transmis ou à réception de l'avis aux familles (facture trimestrielle) et à vérifier que mon compte soit suffisamment approvisionné afin que l'établissement teneur de mon compte accepte de réaliser le prélèvement de celui-ci.

*Vous êtes boursier(ère) : ***ATTENTION***, le montant de la bourse étant connu seulement en décembre, versez le 1er acompte à l'inscription. Un calendrier rectificatif sera établi et une régularisation sera effectuée en fin d'année.*

Fait à , le

Signature représentant légal 1

Signature représentant légal 2

IMPORTANT : Merci de noter au verso de votre chèque le nom, le prénom et la classe de l'élève.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA :
Référence unique du mandat :

Type de contrat : FIRST / RÉPÉTITIF / RÉCURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agence comptable du lycée agricole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agent comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. du Morvan.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER
SEPA

FR 67 ZZZ 544138

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : <input type="text"/>	Nom : Agent Comptable de l' E.P.L.E.F.P.A. du Morvan
Adresse : <input type="text"/> <input type="text"/>	Adresse : rue Pierre Mendès-France
Code postal : <input type="text"/>	Code postal : 58120
Ville : <input type="text"/>	Ville : CHÂTEAU-CHINON
Pays : <input type="text"/>	Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Identification internationale (IBAN)

BIC

Fait à :

Le

Signature

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'agence comptable du lycée agricole du Morvan. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'agence comptable du lycée agricole du Morvan.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.